

COMMUNE DE CASTELSARRASIN

(TARN-ET-GARONNE)

Année 2018
7^{ème} séance

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2018

L'An deux mille dix-huit et le vingt du mois de décembre (**20.12.2018**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 12 décembre 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BESIERS J-Ph. - REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. - M. KOZLOWSKI E. -
Mme HURREAU-SAUVET N. - MM. PONS M. - BENECH R. - DURIEU M. - DAL CORSO M. -
LANNES S. - LALANE J-A. - Mme TRESSENS Ch. - M. IMBERT J-P. - Mmes DULUCQ M. -
PECCOLO M-Ch. - MM. FERVAL J-Ph. - FRANCERIES Ph. - Mmes BETIN N. (sauf pour la question
n° 16) - FERNANDEZ F. - M. ANGLES A. - Mme GAMBARA C. - MM. CHAUDERON B. -
FOURMENT M. - Mme LUCAS MALVESTIO M. (à partir de la question n° 4, absente pour la question n° 6)

ABSENTS REPRESENTES :

Mme CARRE N. qui a donné procuration à M. BESIERS J-Ph.
Mme CARDONA M. qui a donné procuration à M. IMBERT J-P.
Mme CAMPOURCY V. qui a donné procuration à M. BENECH R.
Mme QUEVAL G. qui a donné procuration à Mme TRESSENS Ch.
Mme RIEDI S. qui a donné procuration à Mme HURREAU-SAUVET N.
Mme AUGÉ C. qui a donné procuration à Mme FERNANDEZ F.
Mme COCULA V. qui a donné procuration à M. FOURMENT M.
Mme LUCAS MALVESTIO M. qui a donné procuration à Mme BETIN N. (jusqu'à la question n° 3 inclus et la question n° 6)

ABSENTS NON EXCUSES :

M. COSTES Th. - M. BONNEVIE J-P.

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.
Madame FERNANDEZ Françoise ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

AFFICHAGE EN MAIRIE DE CASTELSARRASIN, LE MERCREDI 26 DECEMBRE 2018



APPEL NOMINAL

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Madame FERNANDEZ Françoise, Secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 novembre 2018

Adopté à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2018-1

Dénomination de la Salle de Conférences de la Médiathèque

Le Conseil Municipal décide :

- de dénommer « Espace Marcelle DUBA » la Salle de Conférences de la Médiathèque de Castelsarrasin. Cette nouvelle dénomination sera matérialisée aux frais de la Commune par l'apposition de plaques indicatives ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2018-2

Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'équipements sportifs au profit du Lycée Polyvalent Jean de Prades

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'avenant n° 1 de prorogation à la convention de mise à disposition d'équipements sportifs au profit du Lycée Polyvalent Jean de Prades ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant, ainsi que tout acte s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2018-3

Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune de Castelsarrasin et l'Union des Commerçants et Artisans de Castelsarrasin (UCAC)

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention d'objectifs et de moyens et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;
- d'attribuer une subvention à l'Association de 23.000 €, au titre de son programme d'animations 2019, dont les modalités de versement sont précisées dans le projet de convention ;
- de préciser que les crédits sont prévus dans le cadre de l'exercice budgétaire.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2018-4

Avenant n° 1 à la convention de mandat de gestion de l'Espace Adolescents au Centre Communal d'Action Sociale de Castelsarrasin (CCAS)

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de mandat de gestion de l'Espace Adolescents au CCAS, et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2018-5**Charte de confidentialité pour l'échange d'informations dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Castelsarrasin en matière de prévention de la radicalisation violente**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la Charte de confidentialité pour l'échange d'informations dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Castelsarrasin, en matière de prévention de la radicalisation violente ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite Charte.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2018-6**Convention d'engagement partenarial entre la Direction départementale des finances publiques de Tarn-et-Garonne (DDFIP 82) et la Commune de Castelsarrasin**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'engagement partenarial entre la Direction départementale des finances publiques de Tarn-et-Garonne et la Commune de Castelsarrasin ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention à intervenir.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2018-7**Convention de partenariat pour la stérilisation et l'identification des chats errants avec l'Association « Les Amis de Kâli »****- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat pour la stérilisation et l'identification des chats errants entre la Commune et l'Association de protection des animaux « Les Amis de Kâli » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document relatif à cette affaire ;
- d'autoriser dans ce cadre le versement d'une participation financière accordée par la Commune sous forme de subvention d'un montant de 1.500 €. Son versement interviendra sur l'exercice 2019.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2018-8**Dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par Monsieur le Maire au titre de l'année 2019****- Avis du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable sur le calendrier 2019 relatif aux ouvertures dominicales des commerces de détail autorisées par le Maire :

- Pour les magasins et établissements de commerces de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, à l'exception des automobiles et des motocycles, autorisation d'ouverture **le dimanche 13 janvier 2019, le dimanche 30 juin 2019** (premiers dimanches des soldes d'hiver et d'été), **les dimanches 25 août et 1^{er} septembre 2019** (pour la rentrée scolaire), **le dimanche 24 novembre 2019, les dimanches 1^{er}, 08, 15, 22 et 29 décembre 2019.**
- Pour les commerces de détail de vente de véhicules automobiles et motocycles, ouverture autorisée les dimanches mentionnés par le calendrier 2019 relatif aux ouvertures dominicales de la branche professionnelle locale ou nationale, dans la limite de dix dimanches pour la branche en 2019.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2018-9**Travaux de réhabilitation, de mise aux normes de la cuisine, des sanitaires et d'accessibilité de la salle Jean Moulin****- Autorisation donnée au Maire de dépôt et de signature d'une autorisation de travaux**

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire :

- à déposer l'autorisation de travaux nécessaire à la réalisation des travaux précités ;
- à signer tous les actes découlant de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2018-10**Acquisition d'un bien immobilier dénommé « Ancienne maison de retraite spécialisée »**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'acquisition ci-dessous :
 - o **Identification du bien** :
Bien bâti d'une superficie de 828 m², sur une parcelle de 8.043 m², cadastrée section DE n° 430, sis Place des Tuileries 82100 Castelsarrasin.
 - o **Propriétaire** :
Centre Hospitalier Intercommunal Castelsarrasin-Moissac – 16, Boulevard Camille Delthil – BP 302 – 82201 MOISSAC Cedex.
 - o **Localisation PLU** : Zone UB.
 - o **Servitudes et contraintes d'urbanisme** :
 - Périmètre de protection des Monuments Historiques.
 - Périmètre de consultation TIGF concernant une canalisation de transport et distribution de gaz naturel.
 - Zone d'aléa faible du Plan de Prévention des risques naturels prévisibles du retrait-gonflement des sols argileux.
 - Zone bleue et rouge du PPRI.
 - Droit de préemption urbain.
 - Secteur soumis à des nuisances sonores de transport terrestre.
 - o **Prix** :
261.000 € (soit moins 10 % par rapport à l'estimation du service des Domaines en date du 12 décembre 2017).
 - o **Frais** :
Tous les frais de rédaction et de publication de l'acte de vente, quelle que soit leur nature, sont à la charge de la Commune, en sus du prix d'acquisition.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2018-11**Présentation du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2019 : créations et suppressions de postes**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le tableau des effectifs ;
- de charger Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires en application de la présente délibération.

Adoptée par 26 voix pour

Et 5 abstentions (M. ANGLES, Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

DELIBERATION N° 12/2018-12**Protocole d'accord sur le réaménagement des horaires de travail des agents de la Commune et du CCAS****- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le protocole d'accord sur le réaménagement des horaires de travail des agents de la Commune et du CCAS de Castelsarrasin, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit protocole.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2018-13**Avenant à la convention d'adhésion au pôle santé et sécurité au travail du Centre de Gestion de Tarn-et-Garonne (CDG 82)**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'avenant à la convention d'adhésion au « Pôle Santé et Sécurité au travail » du Centre de Gestion de Tarn-et-Garonne, à effet du 1^{er} janvier 2019 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document y afférent.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2018-14**Modification des droits de place du marché de plein vent**

Le Conseil Municipal décide :

- de modifier les modalités tarifaires d'occupation du domaine public pour les commerçants abonnés, à savoir emplacement calculé en mètres linéaires (ml) et non plus en m² ;
- de créer un tarif spécifique pour les commerçants dits « volants » de passage à la journée ;
- de dire que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 01 janvier 2019 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution des présentes et à signer tous les actes nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2018-15**Approbation des Budgets Primitifs 2019**

- **Budget Principal**
- **7 Budgets Annexes**

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 :

- d'adopter le Budget Primitif 2019 du Budget Principal qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 23 739 600,00 euros.
- de voter le Budget Primitif 2019 du Budget Principal, au niveau du chapitre pour la section d'investissement comme pour la section de fonctionnement.

Adopté par 26 voix pour

Et 5 abstentions (M. ANGLES, Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

Article 2 :

- d'adopter le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe « Interventions Economiques » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 740 300,00 euros.
- de voter le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe « Interventions Economiques », au niveau du chapitre pour la section d'investissement comme pour la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité des votants

Article 3 :

- d'adopter le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe « Abattoir » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 462 500,00 euros. La subvention d'exploitation en provenance du budget principal est de 50.000 €.
- de voter le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe « Abattoir », au niveau du chapitre pour la section d'investissement comme pour la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité des votants

Article 4 :

- d'adopter le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe « Restauration municipale » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 573 200,00 euros. La subvention d'équilibre en provenance du budget principal s'établit dans la limite de 220.000 €.
- de voter le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe « Restauration Municipale », au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité des votants

Article 5 :

- d'adopter le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe « Transport Tulipe » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 160 200,00 euros. La subvention d'exploitation en provenance du budget principal s'établit dans la limite de 130.000 €.
- de voter le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe « Transport Tulipe », au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité des votants

Article 6 :

- d'adopter le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe « Zone d'aménagement de Saint-Jean des Vignes / Gandalou » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 592.000,00 euros.
- de voter le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe « Zone d'aménagement de Saint-Jean des Vignes / Gandalou », au niveau du chapitre pour la section d'investissement comme pour la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité des votants

Article 7 :

- d'adopter le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe « Régie du Port Jacques-Yves COUSTEAU » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 154 600,00 euros. La subvention d'exploitation en provenance du budget principal est de 25.000 €.
- de voter le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe « Régie du Port Jacques-Yves COUSTEAU », au niveau du chapitre pour la section d'investissement comme pour la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité des votants

Article 8 :

- d'adopter le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe « Centre Technique Fluvial » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 103 200,00 euros. La subvention d'exploitation en provenance du budget principal est de 34.000 €.
- de voter le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe « Centre Technique Fluvial », au niveau du chapitre pour la section d'investissement comme pour la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2018-16**Vote des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP)**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la clôture des autorisations de programme 2016/1 « Réaménagement locaux Mairie/CCAS », 2016/2 « Rue Flamens 2^e partie » et 2018/1 « Déplacement du skate park »;
- d'approuver la modification de la durée de l'autorisation de programme 2018/2 « Pôle Enfance Jeunesse » 2018-2021 ;
- d'approuver la création d'une autorisation de programme :
 - 2019-1 « Réaménagement ateliers municipaux », pour un montant de 300.000 € sur la période 2019-2021 ;
- d'approuver la répartition prévisionnelle des crédits de paiement par exercice pour chaque autorisation de programme.

Adoptée par 25 voix pour

Et 5 contre (M. ANGLES, Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

DELIBERATION N° 12/2018-17**Subventions aux Associations****- Acomptes sur subventions 2019**

Le Conseil Municipal décide de verser, à titre d'acomptes sur subventions 2019, les sommes suivantes :

- « CAC Rugby » : 15.000 €
- « CAC Cyclisme » : 15.000 €
- « Confluences Football Club » 4.500 €

Ces avances seront versées début 2019.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2018-18**Budgets annexes de l'Abattoir, du Centre Technique Fluvial et de la Régie du Port Jacques-Yves Cousteau**

- **Dérogation au principe d'équilibre des instructions M42 et M4**
- **Subventions d'exploitation**

Le Conseil Municipal décide :

- de déroger au principe d'équilibre comptable M42, et d'inscrire en recettes, au budget annexe 2019 de l'Abattoir, une subvention d'exploitation de 50.000 € prélevée sur les crédits de fonctionnement du budget principal de la Commune.
- de déroger au principe d'équilibre comptable M4, et d'inscrire en recettes, au budget annexe 2019 du Centre Technique Fluvial, une subvention d'exploitation de 24.000 € prélevée sur les crédits de fonctionnement du budget principal de la Commune.
- de déroger au principe d'équilibre comptable M4, et d'inscrire en recettes, au budget annexe 2019 du Port J.Y Cousteau, une subvention d'exploitation de 25.000 € prélevée sur les crédits de fonctionnement du budget principal de la Commune.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2018-19**Subvention d'équilibre 2019 au Centre Communal d'Action Sociale**

Le Conseil Municipal décide :

- d'accorder au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) une subvention d'équilibre d'un montant maximum de 1.470.000,00 €, au titre de l'exercice 2019 ;
- de verser celle-ci par acomptes, au fur et à mesure des besoins en trésorerie du CCAS.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2018-20**Décision Budgétaire Modificative n° 3 - Budget Principal, exercice 2018**

Le Conseil Municipal décide d'approuver, sans réserve, la Décision Modificative n° 3 du Budget Principal pour l'exercice 2018.

Adoptée par 26 voix pour

Et 5 contre (M. ANGLES, Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

DELIBERATION N° 12/2018-21**Décision Budgétaire Modificative n° 1 - Budget Annexe Abattoir, exercice 2018**

Le Conseil Municipal décide d'approuver, sans réserve, la Décision Modificative n° 1 du Budget annexe de l'Abattoir, pour l'exercice 2018.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2018-22**Décision Budgétaire Modificative n° 1 - Budget Annexe Restauration Municipale, exercice 2018**

Le Conseil Municipal décide d'approuver, sans réserve, la Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe de la Restauration Municipale, pour l'exercice 2018.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2018-23**Décision Budgétaire Modificative n° 1****Budget Annexe ZA Saint-Jean des Vignes / Gandalou, exercice 2018**

Le Conseil Municipal décide d'approuver, sans réserve, la décision modificative n° 1 du Budget Annexe ZA Saint-Jean des Vignes / Gandalou, pour l'exercice 2018.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2018-24**Avances Remboursables – Budget Annexe ZA Saint-Jean des Vignes / Gandalou****- Remboursement d'une partie des avances versées précédemment par le Budget Principal (4^{ème} remboursement)**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver un quatrième remboursement par le Budget Annexe de la ZA de Saint-Jean des Vignes / Gandalou (section d'investissement, chapitre 16) d'une partie des avances remboursables consenties précédemment, à hauteur de 51.740,00 €, portant le total des remboursements à la somme de 504.057,12 € ;
- d'accepter ce remboursement sur le Budget Principal (section d'investissement, chapitre 27).

Adoptée à l'unanimité des votants

**INFORMATION : COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR
DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

LEVEE DE LA SEANCE A 20H50